

PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 23 septembre s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer Mme Audrey BRUNO GIANINNI, secrétaire de séance.

Après les votes, Mme Audrey BRUNO GIANINNI est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Chantal CARRIÉ, M. Alain BRUNETTI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, M. Alain JUNGUENÉ, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, Mme Sophie BOURNOT, Mme Marion TROYAT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, Mme Audrey BRUNO-GIANINNI, M. Fabien BONNAFOUX, M. Jean-Marie FORT, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Virginie ESCALIER, M. Guy FERRANDEZ.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Marie-Pierre PARINI représentée par M. Ladislav POLSKI
Mme Sylvie DANIEL représentée par Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Laurent PORTELLI représenté par M. Stéphane POULET
M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz) représenté par M. Didier DAVID
Mme Annick MEYNARD représentée par Mme Isabelle MARTELLO (arrivée de Mme Annick MEYNARD à 19h35)

Secrétaire de séance : Mme Audrey BRUNO GIANINNI

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 28

Points à l'ordre du jour	
1.	CREATION D'UNE CLASSE ORCHESTRE AU SEIN DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LEPELTIER
2.	SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2025
3.	PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE LA TRINITE – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022
4.	AIDE FINANCIERE A LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS TRINITAIRES SCOLARISES A L'EXTERIEUR PAR DEROGATION SCOLAIRE-ANNEE 2022-2023
5.	ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2
6.	DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE CIMETIERE DE LA VILLE 2022
7.	CORRECTION COMPTABLE SUR EXERCICES ANTERIEURS (AVANT 2013) - COMPTE 4541
8.	TARIFS DE REFACTURATION DES MISES EN FOURRIERE
9.	COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 – SIVOM VAL DE BANQUIERE
10	REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS RELEVANT DE LA FILIERE SECURITE
11	ADHESION A L'OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE COMPRENANT LE SUIVI SANTE ET BIEN-ETRE AU TRAVAIL, LE CONTROLE DES ARRETS DE TRAVAIL AINSI QUE L'OFFRE COMPLEMENTAIRE EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL PROPOSEE PAR LE CDG06
12	ENGAGEMENTS RECIPROQUES SUR LE LOGEMENT SOCIAL : SUBVENTION ALLOUEE PAR LA COMMUNE AUX BAILLEURS SOCIAUX
13	ADHESION DE LA COMMUNE A LA CONVENTION HABITAT A CARACTERES MULTI SITES N°3
14	CESSION AU PROFIT DE LA SCI FAROBE REPRESENTEE PAR MADAME FRIPPIAT DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AT N°40 D'UNE SUPERFICIE DE 566 M ²
15	AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE CALCAIRE DE LA CRUELLE A LA TURBIE
16	SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ET LES COLLECTIVITES PARTENAIRES DU RESEAU DEPARTEMENTAL
17	COMMISSION POPULATION : NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUITE A LA DEMISSION DE M. CARLIN
18	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS : AMENAGEMENT DE L'AXE DU LAGHET – PHASE 1, 2 ET 3 - MISE A JOUR SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire :

Bien, on me confirme que nous sommes en direct et donc mesdames et messieurs, en remerciant les citoyens qui participent dans la salle du conseil à nos débats et ceux qui devant leur écran nous regardent en direct ou nous regarderont secondairement, nous allons pouvoir procéder à la séance du conseil municipal. Avant que nous procédions à l'appel, je voudrais saluer l'arrivée dans notre assemblée, après la démission de Monsieur CARLIN, de Monsieur Guy FERRANDEZ, Conseiller municipal, qui participera donc à nos débats. Je vous souhaite la bienvenue et je vous demande, mesdames et messieurs de l'applaudir de façon républicaine. Nos échanges seront probablement parfois contradictoires, mais dans cette assemblée nous avons à cœur de promouvoir avant tout l'intérêt général au-delà des sensibilités. Je vais donc ouvrir la séance et passer la parole à madame la secrétaire de séance, en la personne de madame Audrey BRUNO GIANINNI afin qu'elle procède à l'appel. Vous avez la parole madame la conseillère municipale.

Madame Audrey BRUNO GIANINNI est désignée comme secrétaire de séance et procède à l'appel.

Madame BRUNO GIANINNI :

Merci monsieur le Maire.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

CCCCCCCCCCCC

Monsieur le Maire :

Bien, je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons donc délibérer régulièrement et avant d'inviter l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance, je souhaite porter à votre connaissance le fait que j'ai nommé comme Directeur de Cabinet et de la Communication de notre commune, monsieur Romain MAKSYMOWYCZ, qui prendra ses fonctions au 1er octobre en remplacement de Monsieur LE HÔ, anciennement Directeur de Cabinet et de la Communication qui a été appelé à d'autres fonctions et que je remercie pour le rôle qu'il a joué au sein de notre collectivité.

CCCCCCCCCCCC

- Nombre d'élus en exercice : 33
- Nombre de votants : 33
- Nombre de présents : 28

CCCCCCCCCCCC

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 30 juin 2022

Monsieur le Maire :

J'invite donc l'assemblée à présent, à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022. Y a-t-il des observations ? Monsieur FORT vous avez la parole.

Monsieur FORT :

Merci. Bien, nous avons pu noter simplement quelques coquilles, par exemple page 11, sur mon intervention d'ailleurs, sur les mots « abstention » qui sont mal orthographiés. « nous obtiendrons » de Monsieur le Maire, « vous obtiendrez », etc, donc mis à part cela pas grand-chose. Nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Je demande au service des instances de bien vouloir prendre en compte ces modifications et comme vous le savez, nous avons un outil particulièrement performant pour pouvoir faire ces corrections, c'est l'enregistrement de nos débats qui permet ces vérifications. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts donc le procès-verbal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour. Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 4

Monsieur Guy FERRANDEZ en fonction depuis peu, ne prend pas part au vote.

~~~~~

**Monsieur le Maire :**

Je vais vous proposer dans quelques instants de passer à l'étude des délibérations inscrites à l'ordre du jour. Mais avant cela puisque nous sommes au premier conseil municipal qui se tient depuis le mois de juillet, nous étions en juin lors du dernier conseil municipal. Je voudrais porter à la connaissance de l'ensemble des citoyens et qu'il soit dit dans ce conseil municipal, deux informations particulièrement importantes que j'oserai peut-être même qualifier d'historiques concernant les finances de la commune. La première, c'est le vote de deux amendements à l'Assemblée Nationale, dans la nuit du 26 au 27 juillet 2022 lors du vote de la loi de finances rectificative où l'Assemblée Nationale, sur proposition d'un député qui portait un amendement en accord avec le gouvernement, a décidé la compensation pleine et entière suite à la suppression de la taxe d'habitation et suite surtout à la victoire obtenue par la Commune de La Trinité, soutenue par les autres communes membres du SIVOM Val de Banquière devant le Conseil Constitutionnel, qui avait rendu justice à notre requête en demandant au législateur de modifier la loi pour que notre commune soit entièrement compensée. Ce sera donc le cas. En obtenant cette victoire, nous l'obtenons aussi pour l'ensemble des communes concernées, évidemment pour La Trinité c'est une nouvelle considérable et positive qui nous permettra conformément aux engagements que nous avons pris de répercuter une baisse d'impôts significative dès 2023. Chacun sait que nous ne pouvions pas le faire dès cette année. Nos concitoyens reçoivent ces jours-ci, leurs taxes foncières, mais au moment où la loi a été modifiée, les taxes étaient déjà éditées. Conformément à ce que nous avons dit, nous procéderons à une baisse significative dès 2023. Sachons aussi, ayons en tête que cette année, la commune a fait l'effort de baisser le taux de façon significative pour que l'augmentation des bases décidées par l'État ne se répercute pas en une hausse d'impôts. Donc les contribuables trinitaires verront sur leurs taxes foncières un montant à peu près équivalent à celui de l'année dernière à quelques euros près et ils peuvent être rassurés d'une certaine manière, par la correction de cette injustice que nous avons obtenu de haute lutte devant le Conseil Constitutionnel qui l'a fait répercuter par le législateur. La deuxième nouvelle, particulièrement historique là aussi puisque nous sommes dans la salle du conseil municipal où ces sujets ont tant de fois été évoqués depuis plus de 20 ans, puisque la commune avait ce triste privilège d'être dans le réseau d'alerte, c'est-à-dire le club, le petit club peu prisé, restreint des communes qui ont les situations financières les plus préoccupantes du pays. Cela faisait plus de 20 ans que La Trinité appartenait à ce club et hier, nous avons eu confirmation de madame la Sous-Préfète de Nice-Montagne et de la Direction Départementale des Finances Publiques que La Trinité était sortie du réseau d'alerte. C'est évidemment une mesure, enfin une nouvelle, particulièrement importante. Ce qui offre des perspectives très positives à la commune, qui est le fruit évidemment des efforts des Trinitaires et du travail acharné que nous avons mené pour diminuer les dépenses de la commune : un demi-million d'euros d'économies budgétaires sur chaque point. Nous sommes allés chercher point par point, où nous pouvions les faire, en obtenant près d'un million d'euros de nouvelles subventions, en économisant 200 000 euros par an grâce à la renégociation des emprunts instables devenus sécurisés, en corrigeant progressivement sans relâche et nous en parlerons encore tout à l'heure, toutes les irrégularités budgétaires qui figuraient dans les comptes de la commune et qui sont progressivement assainies grâce

au travail que nous menons avec les services de l'État et suite au diagnostic qu'avait fait à la fois la Chambre Régionale des Comptes et l'audit des finances de la commune que nous avons commandé en début de mandat. Tout cela nous a permis aussi de procéder au remboursement de 50% d'ores et déjà de la ligne de trésorerie de la commune qui s'élevait à un 1 600 000 euros et qui était consommée en permanence, qui s'apparentait à une dette masquée qui a été d'ores et déjà remboursée de moitié et qui sera remboursée en totalité dès lors que nous aurons perçu les sommes que nous avons obtenu que l'État nous rembourse. Voilà ce travail, c'est un travail d'arrache-pied, un travail que nous avons mené sans relâche depuis plus de deux ans. Je remercie particulièrement évidemment Monsieur l'Adjoint aux Finances qui a mené ce travail avec nos services, monsieur le directeur général des services, madame BOURDELLES dans notre service des finances qui, avec les services de l'État dans le cadre partenarial que nous avons fixé, eh bien ont pu point par point, jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, obtenir cet assainissement des finances communales et je peux vous dire que en notre nom à tous, lorsque j'étais dans le bureau de madame la Sous-Préfète avec la Direction Départementale des Finances Publiques et que j'entendais la Sous-Préfète nous dire que nous pouvions annoncer dès ce conseil municipal la sortie du réseau d'alerte, je dois vous dire qu'à votre nom à tous j'étais fier. Merci beaucoup à tous pour votre travail.

### **DÉLIBÉRATION N°1 : CREATION D'UNE CLASSE ORCHESTRE AU SEIN DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LEPELTIER**

#### ***Monsieur le Maire :***

Et je vous propose à présent que nous passions à l'examen des délibérations bien entendu, en donnant la parole à madame la Première Adjointe en charge de l'éducation pour la délibération n°1 particulièrement importante qui concerne la création d'une classe orchestre au sein de l'une de nos écoles communales. Vous avez la parole madame Première Adjointe.

#### ***Madame NICOLETTI-DUPUY :***

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Alors effectivement nous sommes très fiers de pouvoir accompagner l'excellence éducative et valoriser et permettre un plus grand accès à la culture sous toutes ses formes au sein de l'école de la République. Ce projet mené conjointement avec l'Éducation Nationale, soutenu par l'association nationale orchestre à l'école, permettra dès la rentrée de la Toussaint aux élèves de CE2 de l'école Lepeltier de découvrir une pratique instrumentale. Les différents instruments financés par la municipalité et par le dispositif « orchestre à l'école » seront mis à disposition des élèves qui choisiront entre le violon, la guitare électrique, classique ou la basse. Ce dispositif sera suivi et enrichi chaque année d'une classe puisque étendue progressivement au CM1 puis au CM2, alliant ainsi pratique instrumentale en demi-groupe ainsi qu'en classe entière. Les cours seront dispensés par nos professionnels de l'école de musique. Le coût du projet pour une année scolaire est de 30 650 euros dont 9 200 euros d'investissement. Je vous remercie.

#### ***Monsieur le Maire :***

Y a-t-il des observations monsieur RAZAFINDRALAMBO, vous avez la parole.

#### ***Monsieur RAZAFINDRALAMBO :***

Merci beaucoup, bonsoir à tous, aux Trinitaires qui nous écoutent ou qui nous regardent. Nous espérons que pour l'équité envers les écoles trinitaires, ce type de projet pourra se développer dans d'autres écoles. En aparté, je vous avais demandé la liste des travaux effectués dans les écoles. Vous vous étiez engagé à nous les fournir et nous remarquons que vous tenez enfin vos engagements lors des grèves avec le maintien de la cantine, sauf et nous le déplorons, pour l'école de la Plana. Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire :**

Madame la Première Adjointe.

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

Effectivement, ce ne sera pas uniquement l'école Lepeltier puisqu'un pôle d'excellence artistique va voir le jour sur l'école Victor Asso et les écoles de la commune pourront être associées à ce projet qui s'appelle le « trinifap », voilà. Ça va se faire dans le courant de l'année voilà, le temps de se mettre en place. Concernant les travaux, je crois qu'on a les listings à proximité et je pourrais vous les donner évidemment et concernant la grève nous sommes effectivement très heureux...

**Monsieur le Maire :**

Attendez, on ne vous entend pas madame la Première Adjointe, donc on vous change de micro pour que ce soit audible pour tout le monde.

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

... donc concernant la grève effectivement, nous avons fait tout ce qui était dans notre pouvoir et je remercie l'administration pour essayer de maintenir ce service pour les familles parce que ça les met en difficulté, tout en ne faisant pas obstacle au droit de grève.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il d'autres observations ? Madame ESCALIER.

**Madame ESCALIER :**

Bonsoir. Je voulais juste savoir, connaître un peu la genèse de cette initiative. Est-ce que c'est à l'initiative des demandes de famille ? Est-ce que c'est de votre propre choix ? Voilà, savoir aussi pourquoi ça s'est porté sur ces instruments, pourquoi pas le piano ? Voilà c'était des questions essentiellement sur la genèse du projet.

**Monsieur le Maire :**

La genèse en fait, elle attrait, nous y reviendrons, à notre volonté de promouvoir partout l'excellence éducative. Dans la période que nous vivons, dans les périodes de crise que nous vivons, l'éducation c'est probablement l'outil le plus utile de la République pour porter concrètement ces valeurs. Permettre à chaque enfant quel que soit son niveau de vie, quel que soit le quartier où il habite à terme, quel que soit le fait que ses parents fassent ou pas de la musique et ou pas fait des études, de l'accompagner vers l'excellence éducative pour lui permettre ensuite de trouver sa place dans la société, c'est probablement la responsabilité partagée la plus importante que nous avons et il se trouve qu'à l'échelle communale, nous avons nos écoles pour concrètement porter ces valeurs. Toutes les études montrent que les enfants qui suivent un apprentissage de musique sont des enfants qui sont accompagnés davantage encore, vers la réussite éducative. Et donc, quand nous avons eu connaissance de l'existence de ce dispositif, nous avons effectivement sauté dessus, si j'ose dire et nous avons fait savoir à l'Education Nationale que nous étions candidats à participer à ce dispositif expérimental. Pourquoi le choix de l'école Lepeltier pour cette expérimentation puisque évidemment, quand on débute il faut bien débiter quelque part. Il se trouve que l'école Lepeltier et immédiatement contiguë à notre école de musique et des arts que nous avons consolidée dans l'Eau-Vive et donc ce sera extrêmement facile pour les enfants qui suivent cette apprentissage de passer d'un lieu à un autre et pour débiter, cela nous est paru évidemment le plus performant. Evidemment si ce dispositif fait ses preuves, il a vocation comme le disait madame la Première Adjointe à être étendu non seulement par d'autres dispositifs d'art, Rosalba NICOLETTI-DUPUY évoquait les arts plastiques qui, dès cette année auront lieu de l'autre côté à l'école Victor Asso et dans d'autres écoles aussi de la commune. Mais aussi sur le versant de la musique. Sur le choix des instruments, le choix a été fait en fonction aussi de la cohérence que nous cherchions à donner avec notre école de musique municipale. Donc les instruments sont tous des instruments dont l'enseignement sera

fait par nos enseignants de notre école de musique, dans un partenariat extrêmement vertueux entre les écoles et l'école de musique. Pourquoi pas le piano, parce que le piano c'est plus difficile à mettre à disposition des enfants et des familles, puisque je vous rappelle que dans le cadre de ce dispositif la commune, très largement subventionnée pour cela, va mettre à disposition des instruments que les enfants ramèneront chez eux pour pouvoir travailler leur musique, chez eux évidemment cela n'était pas possible avec des pianos. Voilà pourquoi nous débutons comme cela. C'est un début, si ça marche bien, évidemment nous le poursuivrons.

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

Peut-être une dernière petite précision sur les Alpes-Maritimes on comptabilise 18 classes orchestre à ce jour. Donc nous faisons partie d'un club très fermé aussi, mais qui est beaucoup plus valorisant.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame la Première Adjointe. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

XXXXXXXXXX

**Monsieur le Maire :**

Je propose que nous évoquions la délibération n°2 sur la signature de la convention territoriale globale, en même temps, enfin concomitamment à la délibération n°9 qui concerne le rapport d'activité du SIVOM Val de Banquière et donc je passe la parole à nouveau à la Première Adjointe en charge de l'éducation pour la délibération n°3 qui concerne la participation des communes extérieures à nos frais de fonctionnement pour nos écoles publiques de la Trinité et l'année scolaire en cours.

**DÉLIBÉRATION N°3 : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE LA TRINITE – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

Merci Monsieur le Maire. Donc la délibération suivante est également une délibération récurrente. Nous fixons ici le montant des frais de fonctionnement annuels et ainsi évaluons le coût élève pour les élèves maternels ou élémentaires. Ces frais sont ensuite facturés aux communes extérieures pour les élèves non trinitaires. Par rapport à l'an dernier, les frais de fonctionnement sont en légère augmentation. Celle-ci est due notamment à l'augmentation du coût de l'énergie ainsi que l'augmentation du coût de l'entretien courant des bâtiments communaux. Il passe de 1 963 euros pour les maternelles à 2 178 euros et de 1 188 euros pour les élémentaires à 1 325 euros. Ces coûts tiennent compte également de l'entretien des bâtiments, mais aussi des fournitures scolaires, frais de personnel, transport ainsi que les activités sportives et culturelles, cela uniquement pendant le temps scolaire. Est-ce que vous avez des questions ?

**Monsieur le Maire :**

Monsieur RAZAFINDRALAMBO.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Merci beaucoup. A délibérations récurrentes, questions récurrentes et je vais compléter avec celles de la 4 qui viendra après. Vous avez le nombre d'élèves qu'on accueille de l'extérieur des communes et ceux qui sont scolarisés dans les écoles ?

**Monsieur le Maire :**

Oui, évidemment. Madame la Première Adjointe l'a sous les yeux, n'a pas besoin de la note de la directrice de l'éducation ? Communiquez ces chiffres s'il vous plaît.

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

Les enfants scolarisés à l'extérieur donc...

**Monsieur le Maire :**

27 apparemment.

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

27! C'est pas le bon alors apparemment, je vais prendre le vôtre.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Sinon vous me les communiquerez avec la liste des travaux.

**Monsieur le Maire :**

La liste des travaux, on n'a pas répondu tout à l'heure mais effectivement, comme les travaux sont de plus en plus importants et qu'on double chaque année, il faut qu'on vous transmette la liste actualisée parce qu'il y en a encore des nouveaux. Allez madame la Première Adjointe.

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

Donc pour les enfants extérieurs scolarisés à La Trinité, nous avons, oui mais il n'y a pas de total du coup, alors 27 enfants en tout SIVU compris sur l'année 2022-2023. Pour les enfants trinitaires scolarisés à l'extérieur 2022-2023 : 48. Pour ce qui est des coûts des dérogations, nous sommes stables par rapport aux années précédentes, entrants et sortants.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire :**

Ce sont des chiffres là aussi qui évoluent en permanence puisque nous sommes amenés à analyser des dérogations y compris encore en début d'année.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Ça permet de suivre, d'une année sur l'autre.

**Monsieur le Maire :**

Mais globalement les équilibres sont stables.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Merci.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

CCCCCCCC



#### **DÉLIBÉRATION N°4 : AIDE FINANCIERE A LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS TRINITAIRES SCOLARISES A L'EXTERIEUR PAR DEROGATION SCOLAIRE – ANNEE 2022-2023**

##### **Monsieur le Maire :**

Délibérations n° 4 concernant l'aide, 3 pardon non, c'est bien la 4. C'est l'aide financière à la restauration scolaire pour les enfants trinitaires scolarisés à l'extérieur par dérogation. Madame la Première Adjointe.

##### **Madame NICOLETTI-DUPUY :**

Oui alors délibération également récurrente. Il s'agit ici de fixer le montant de l'aide à la restauration scolaire pour les familles trinitaires dont les enfants sont sous dérogation scolaire. Cette aide concerne des dérogations dites « classiques » avec un plafond de 1,5 euro par repas, pour un montant de 24,3% du tarif appliqué par la commune d'accueil pour un enfant en maternelle et de 25,25% pour un enfant en élémentaire. Elle concerne également les dérogations obligatoires concernant les classes spécifiques, type U.L.I.S. ou enseignement spécialisé. L'aide financière prend en charge la différence entre le tarif payé par la famille et le prix du repas plein tarif trinitaire selon le cycle de l'enfant.

##### **Monsieur le Maire :**

Merci, y a-t-il des observations. S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*BOBOBOBOBOBO*

#### **DÉLIBÉRATION N°5 : ADOPTION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2**

##### **Monsieur le Maire :**

Aprésent, nous passons à l'adoption de la décision modificative budgétaire n°2, qui fait écho aux propos que je tenais en début de conseil et pour cela je passe la parole à monsieur Jean-Paul GENIEYS, Adjoint aux finances. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

##### **Monsieur GENIEYS :**

Merci Monsieur le Maire. Peut-être en préambule, je reviens sur cette sortie du réseau d'alerte dans laquelle la commune était engluée depuis au moins, plus d'une décennie en raison d'une situation financière défaillante. Pour marquer l'importance de la décision du Préfet et son caractère exceptionnel, je voudrais bien souligner que pour sortir du réseau d'alerte, il faut normalement que l'amélioration de la situation, le retour des indicateurs dans le vert soit pérennisé sur au moins deux exercices. Le caractère exceptionnel du redressement entrepris par la commune, la commune de La Trinité, la pertinence, le sérieux de ses choix ont conduit l'État à la faire sortir du réseau au bout d'un an de gestion, au vu des résultats de l'année 2021 et je peux d'ores et déjà dire que les résultats de 2022 viendront conforter cette situation. Excusez-moi si je faisais aparté. Sur la décision modificative donc, c'est la délibération n°5 qui concerne l'adoption de la décision modificative n°2 pour l'exercice budgétaire en cours. Celle-ci va nous permettre d'effectuer des ajustements essentiellement liés à l'évolution du contexte économique, à l'affinement des crédits le paiement affectés à l'A.P. sur l'aménagement de l'axe du Laghet, à la finalisation de la reprise de compétences enfance, à la valorisation de nos services suite aux ressources nouvelles que nous avons su dégager, notamment en matière de subventions. Ainsi, nous allons intégrer en recettes, l'excédent de fonctionnement et d'investissements de l'ex-syndicat du Paillon pour un montant global et définitif de 18 960 euros. Nous allons intégrer la source prévisionnelle de 215 000 euros à verser par le SIVOM afin d'assurer la neutralité du transfert de compétences sur l'enfance. Les recettes de subventions accordées depuis le BP pour les travaux d'énergie dans les écoles 123 363 euros et la gendarmerie 56 208 euros. Nous prévoyons aussi des crédits d'ajustement en dépenses et d'abord

l'affectation immédiate des ressources nouvelles dégagées à l'amélioration des services rendus à la population, notamment par la création d'une classe orchestre dont on a parlé, en actant les crédits nécessaires, soit 9 000 euros dont 6 000 euros pour l'achat des instruments. Enfin, l'affectation de 220 000 euros à l'acquisition d'un bus, ce qui allégera d'autant nos dépenses de fonctionnement. Je rappelle que la location actuelle se monte à plus de 50 000 euros par an et donc le bus sera entièrement amorti sur quatre ans, sans compter le remboursement de la TVA. Nous devons aussi supporter l'augmentation de nos charges salariales suite notamment aux augmentations successives du SMIC, l'augmentation de la valeur du point d'indice et nous prévoyons là-dessus 285 000 euros. Nous devons supporter la hausse du marché de prestation de la restauration scolaire à hauteur de 60 000 euros. Enfin, nous devons intégrer un coût supplémentaire lié aux opérations de désamiantage et de démolition de l'école des gerles à hauteur de 116 820 euros. C'est pourquoi mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir adopter cette décision modificative budgétaire n°2. En vous remerciant.

**Monsieur le Maire :**

Merci Monsieur l'Adjoint pour votre travail. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

**Madame MARTELLO :**

Merci. Bonsoir à l'Assemblée, bonsoir aux Trinitaires qui nous regardent. Nous voulions saluer le travail de monsieur l'Adjoint aux finances, mais néanmoins dire aussi un petit mot sur l'article de ce matin puisque les Trinitaires ont été informés de la situation avant le conseil municipal. C'est dommageable et critiquable, je trouve. Ce soir vous annoncez donc que la Préfecture et la Direction des Finances Publiques informent La Trinité de la sortie du réseau d'alerte qui est un réseau d'accompagnement, je le rappelle et vous avez aussi évoqué donc l'augmentation des impôts et l'effort des Trinitaires, soit plus de 13,36% d'impôts sur les taxes foncières ce qui est considérable. Quoi qu'il en soit, notre groupe salue le travail de toutes les équipes qui se sont succédées depuis 22 ans. Travail qui vous permet au bout de deux années de mandat, de faire cette annonce car monsieur POLSKI vous le savez bien, il n'y a pas de génie des finances publiques, il y a des étapes administratives à franchir plus ou moins longues, souvent longues et qui bénéficient aux équipes qui réceptionnent les résultats. Nous voterons contre.

**Monsieur le Maire :**

Bien, madame MARTELLO je ne polémiquerais pas donc je vous laisserais, enfin je pense que les rires dans la salle témoignent de la crédibilité de ce que vous dites. Non, ce n'est pas le travail de l'équipe antérieure de quelque manière que ce soit parce que le travail de l'équipe antérieure c'est au contraire celui malheureusement, que nous avons dû récupérer en retroussant les manches et en travaillant d'arrache-pied pour corriger l'une après l'autre toutes les erreurs que vous aviez faites. Mais l'heure n'est plus à la polémique, l'heure est de se tourner vers un avenir de prospérité que désormais nous sommes en mesure de pouvoir obtenir grâce aux efforts des Trinitaires et grâce au travail que nous avons mené. Y a-t-il d'autres observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

**Madame ESCALIER :**

Merci. Donc sans remettre en question le travail qui a été effectué et surtout noter les efforts qui ont été appliqués, ça questionne quand même sur le niveau d'endettement de la commune, monsieur le Maire. Vous concéderez quand même que de redresser une situation qui était si alarmiste, si catastrophique en un an, ça relève quand même presque du petit miracle et je me dis que le Président pourrait peut-être faire appel à vos services pour essayer de redresser les finances de la France. Néanmoins effectivement, il y a eu un travail d'effectué, on le reconnaît, on le salue et nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Monsieur le Maire :**

Très bien je prends note. J'ai eu l'occasion en début de conseil de donner les éléments factuels qui ont effectivement fait pencher très fort la balance pour cette amélioration spectaculaire. Je l'ai dit, les

500 000 euros d'économie budgétaire, les 1 000 000 d'euros de nouvelles subventions, les 200 000 euros par an obtenus sur la renégociation des prêts instables et effectivement l'effort des Trinitaires et puis toute cette bonne gestion, tous ces efforts qu'il a fallu mener et que tous les services de la commune nous ont aidés à mener, viennent effectivement aujourd'hui sanctionner positivement ce travail donc je vous remercie d'en prendre acte et finalement de le saluer. S'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 27**

**Contre : 4**

**Abstention : 2**

~~~~~

DÉLIBÉRATION N°6 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE CIMETIERE DE LA VILLE 2022

Monsieur le Maire :

Nous passons à présent à la délibération n°6 qui concerne une décision modificative sur le budget annexe du cimetière de la Ville et vous avez la parole monsieur l'Adjoint aux finances.

Monsieur GENIEYS :

Oui merci, donc la délibération n°6, je pense que... on m'entend là ? Parce que je ne sais pas si, je n'entends rien moi. Vous m'entendez ?

Monsieur le Maire :

Oui, parlez bien près du micro.

Monsieur GENIEYS :

Tout va bien. Elle fait suite à la création décidée par la commune, d'un budget annexe cimetière institué le 1er janvier 2022 afin de faciliter le suivi des opérations passives de la TVA. En effet, la construction et la vente de caveaux constituent une activité annexe au service extérieur des pompes funèbres et de ce faite, soumise à TVA. L'objet de ce budget est limité à la construction, gestion du stock et vente de caveaux. Il est donc nécessaire de prévoir la refacturation de la part des salaires des agents de la ville affectés à la gestion des caveaux pour la partie administrative et pour la partie technique et on vous propose donc de prévoir 30 000 euros de dépenses de salaire à rembourser au budget de la Ville et 30 000 euros de vente de caveaux. Voilà l'objet de la délibération.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint en rappelant que cette question du cimetière faisait partie des points qui avaient été, des points nombreux, qui étaient signalés dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et qu'il fallait améliorer et donc cette délibération, elle procède aussi à cet assainissement des finances. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

~~~~~

#### **DÉLIBÉRATION N°7 : CORRECTION COMPTABLE SUR EXERCICES ANTERIEURS (AVANT 2013) – COMPTE 4541**

**Monsieur le Maire :**

La délibération suivante concerne des corrections comptables sur les exercices antérieurs et là-aussi il s'agit de la poursuite du travail partenarial avec les services de l'État pour l'assainissement des finances

et la régularisation des écritures et aussi le passage à la nouvelle nomenclature, puisque là-aussi nous sommes dans quelque chose de pilote à vocation exemplaire, si j'ose dire. Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur l'Adjoint aux finances, pardon.

**Monsieur GENIEYS :**

Donc cette délibération concerne la poursuite des corrections comptables sur les exercices antérieurs dans le cadre du passage de la nomenclature M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Conformément au travail engagé avec la DDFIP suite au contrat partenarial, le trésorier de Cagnes-sur-Mer continue de régulariser des écritures d'exercices antérieurs, alors ici ce sont des écritures d'exercices antérieurs à 2013, par des écritures d'ordre non budgétaires. Je ne vous en ferai pas la liste et je vous ai demandé de lui donner acte.

**Monsieur le Maire :**

Merci Monsieur L'adjoint. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Rapport adopté à l'unanimité, je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

CCCCCCCC

**DÉLIBÉRATION N°8 : TARIFS DE REFACTURATION DES MISES EN FOURRIERE**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°8 concerne le tarif de refacturation des mises en fourrière. Il s'agit là-aussi d'une délibération financière, monsieur l'Adjoint vous avez la parole.

**Monsieur GENIEYS :**

Oui, donc le tarif de refacturation des mises en fourrière. Alors je vous rappelle donc rapidement : le Maire doit prendre toutes les dispositions pour faire cesser les infractions ou troubles dans le cadre du code de la route qui prévoit les mises en fourrière des véhicules et dans le cadre du code de l'environnement, qui prévoit l'élimination des épaves de véhicules considérés comme des déchets. Une mise en fourrière est possible dans les cas suivants : le stationnement abusif pendant plus de 7 jours, les véhicules en voie « d'épavisation », les véhicules qui constituent une entrave à la circulation, les véhicules gênants pour l'organisation de manifestation, les véhicules immobilisés pour infraction au code de la route. Il est impératif de faire porter le coût de résolution de cette nuisance au fautif et non aux contribuables trinitaires. La mise en fourrière d'un véhicule entraîne des frais de gestion pour la collectivité qui correspondent au travail des agents de la police municipale. La perception de ces sommes se fera par l'émission de titres de recettes au propriétaire identifié sur le fondement des tarifs définis par arrêté municipal qui applique la tarification nationale imposée par l'arrêté du 20 août 2020, complétée des frais de gestion de la collectivité. Je vous propose mes chers collègues, de fixer un tarif forfaitaire pour l'année 2022 relatif aux frais de gestion supportés par la commune à hauteur de 20 euros qu'il conviendra d'ajouter aux frais de fourrière et d'autoriser la refacturation des frais de fourrière et des frais de gestion communaux aux propriétaires identifiés des véhicules, qu'ils soient mis en fourrière ou bien traités comme épaves.

**Monsieur le Maire :**

Merci Monsieur l'Adjoint. J'en profite pour saluer le travail de notre police municipale sous votre autorité notamment Monsieur l'Adjoint à la sécurité, qui dans le cadre notamment de la régulation du stationnement et de la circulation et de la volonté que nous avons eu de chasser du territoire communal les véhicules ventouses, qui à la fois prenaient des places pour les Trinitaires et puis dégradaient parfois notre cadre de vie. Je salue le travail qui est mené au quotidien par notre police municipale pour cette

amélioration, voilà, du cadre de vie tout simplement et donc évidemment, les contrevenants, il est bien logique qu'ils soient touchés aussi au portefeuille. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, je sou mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? il est adopté à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*CCCCCCCC*

## **DÉLIBÉRATION N°9 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 – SIVOM VAL DE BANQUIERE**

### ***Monsieur le Maire :***

Alors la délibération n°9 concerne la communication du rapport d'activité du SIVOM Val de banquière. Plutôt que d'égrainer les points très riches de ce rapport, j'en profiterais pour donner quelques éléments sur le SIVOM Val de Banquière et le positionnement de notre commune au sein du SIVOM. Comme le savent nos concitoyens, depuis plusieurs années la commune avait décidé de transférer au SIVOM l'exercice d'un certain nombre de compétences qui ont globalement en commun de toucher à la vie familiale, de la petite enfance à la jeunesse, en passant par l'enfance, mais aussi le sport, une partie de la compétence sociale. Ce sont des compétences qui avaient été déléguées au SIVOM Val de Banquière. Le SIVOM Val de Banquière dans ses compétences était financé dans la commune, comme dans d'autres communes de ce syndicat, par une fiscalité additionnelle. C'est cette fameuse fiscalité additionnelle qui avait été oubliée par le législateur et qui nous a valu de devoir mener le combat que nous avons remporté. Nous avons aujourd'hui pris la décision de récupérer la fiscalité en propre, ce qui ne change rien pour le contribuable, mais qui fait que la commune le perçoit directement au lieu que cela soit perçu par le SIVOM. Parallèlement, l'année dernière pour mener à bien la politique éducative que nous voulons « d'excellence », nous avons décidé de récupérer une compétence ; la compétence de l'enfance, celle notamment qui s'occupe du périscolaire et de l'extrascolaire, la garderie du matin et du soir, le temps méridien et au travers d'un PEDT, d'un projet éducatif de territoire, d'essayer de faire sans cesse monter en qualité le service public rendu dans nos écoles, en cohérence avec la politique éducative de l'Education Nationale. Cette récupération de compétences c'est très bien passée, nous y avons travaillé là-aussi d'arrache-pied avec les services du SIVOM, nos services communaux, main dans la main, avec le Président Jean-Jacques Carlin et les autres maires et aujourd'hui cette compétence est actée, cette récupération de compétences est actée, cela a été une réussite. Je souhaite aujourd'hui, conformément aux échanges que nous avons pu avoir notamment dans le débat public qui s'était tenu avant l'élection de ce conseil municipal ; je souhaite informer l'ensemble des conseillers municipaux que la volonté de l'exécutif municipal et d'aller un peu plus loin dans la récupération de compétences pour pouvoir maîtriser pleinement l'ensemble de la branche « famille » des activités qui vont de la petite enfance à la jeunesse et j'ai fait savoir à mon ami Jean-Jacques CARLIN, le Président du SIVOM, par ailleurs Maire de Saint-André de la Roche et aux autres maires que la commune souhaitait s'engager dans une démarche pluriannuelle concertée, partagée, anticipée, pour une récupération de compétences, voilà et qui pourrait par exemple, être dans un premier temps la petite enfance et la jeunesse et secondairement le sport. Je n'irai pas plus loin parce qu'il y a un travail que mène nos services et qu'il faudra mener extrêmement précisément, mais il procède de notre volonté aujourd'hui que la commune s'en est donnée les moyens de pouvoir mener cette politique éducative à l'échelon communal. Evidemment en parfaite fraternité avec les autres communes, dans le parfait respect des uns et des autres, c'est aujourd'hui notre volonté. Je voulais à l'occasion de cette présentation du rapport d'activité, porter cette information à votre connaissance avant de passer peut-être, à la présentation de la convention territoriale globale qui touche bien entendu à ces compétences exercées aujourd'hui pour notre compte par le SIVOM et qui continueront d'être exercées avec les mêmes priorités, puisque les priorités sont partagées avec la Caisse d'Allocations Familiales et je veux ici insister sur le fait que la récupération de compétences, comme cela a été le cas pour la récupération de la compétence enfance, se fera sans modification aucune de la qualité du service rendu, ni même sur les conditions de travail des agents, je

tiens à le dire et donc avant de passer à la présentation de la convention territoriale globale, dans le cadre de cette présentation du rapport d'activités, en saluant le travail des agents du service public qui exercent la compétence pour notre compte pour la petite enfance dans notre crèche notamment, pour la jeunesse, pour le sport, pour le social, pour la formation des adultes. En saluant ce travail, je voulais aujourd'hui partager cette information. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agissait simplement de la présentation des orientations d'un rapport d'activité.

### **Ce rapport ne donne pas lieu à un vote**

~~~~~

DÉLIBÉRATION N°2 : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2025

Monsieur le Maire :

Je passe donc la parole à madame la Première Adjointe qui nous représente par ailleurs aussi au comité syndical du SIVOM Val de Banquière, pour évoquer le projet de Convention Territoriale Globale que nous signerons au mois d'octobre puisque quel que soit le périmètre des compétences transférées cela ne change pas les grandes orientations que nous voulons réaffirmer avec les autres communes dans le cadre de la convention territoriale globale. Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Merci Monsieur le Maire. La Convention Territoriale Globale ou CTG est une convention qui lie la CAF, le SIVOM auquel un certain nombre de services publics à destination des familles a été délégué à la commune. Dans le cadre de cette convention pour faire pour faire simple, un diagnostic précis est établi sur le territoire. Ce diagnostic concerne un certain nombre de thématiques limité : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le handicap, la parentalité, l'aide à l'accès aux droits, l'animation et la vie sociale. Les problématiques rencontrées, les besoins précis sont listés, créant ainsi des objectifs plus précisément des champs d'intervention privilégiés au regard de l'offre existante et des besoins. La Convention Territoriale Globale a pour but par le biais de fiche action, de pérenniser les actions existantes et développer des actions nouvelles, permettant ainsi de répondre aux besoins nouveaux ou non satisfaits par les actions existantes. En complément des fiches actions globales communes à tout le territoire du SIVOM, la collectivité a souhaité également intégrer à ce dispositif trois thématiques particulières où les besoins sur le territoire communal définis par le premier diagnostic, nécessitent une action plus ciblée, soit déjà amorcée comme le C.L.A.S., qui sera d'ailleurs étendu cette année à une soixantaine d'enfants sur la commune et donc à toutes les écoles, soit également un diagnostic approfondi, notamment sur la thématique jeunesse où les besoins sont nombreux et enfin une fiche action spécifique concernant l'accès au plus grand nombre à l'art et à la culture. En complément des autres fiches actions présentées dans cette CTG, ces fiches spécifiques nous permettront d'assurer comme l'a dit monsieur le Maire, la conduite de notre projet éducatif.

Monsieur le Maire :

Merci madame l'Adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER, peut-être en rappelant pour l'intégrité de nos délibérations, que compte tenu de votre positionnement professionnel, je dois prendre acte que vous ne participerez ni au débat, ni au vote. C'est peut-être ce que vous souhaitez nous dire.

Madame ESCALIER :

Voilà, juste que je ne prenais pas part au vote parce que je suis concernée professionnellement par les activités du SIVOM Val de Banquière et par la signature de la CTG puisque je suis chargée de coopération pour la petite enfance. J'aurai l'occasion de m'exprimer par ailleurs sur votre décision politique.

Monsieur le Maire :

Oui mais je vous rappelle que compte tenu de votre positionnement professionnel et dans le respect que nous devons au statut du service public et à notre assemblée pour sécuriser ces débats, il convient que vous ne participiez pas au débat et au vote, donc je vous remercie aussi de le formuler et de respecter aussi ces impératifs pour, encore une fois la sécurité de notre assemblée, de l'ensemble des conseillers municipaux et de l'exercice du service public y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Virginie ESCALIER intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote

CCCCCCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°10 : REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS RELEVANT DE LA FILIERE SECURITE

Monsieur le Maire :

Il s'agit à présent d'examiner la délibération n°10 qui concerne le régime indemnitaire des agents relevant de la filière sécurité, c'est-à-dire de nos policiers municipaux qui jusqu'à présent finalement pâtissaient d'une certaine inégalité de situation que nous allons corriger. Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Merci. Alors l'IAT effectivement ou Indemnité d'Administration et de Technicité est une indemnité versée aux agents, ici dans le cadre de la filière sécurité et ne relevant pas du RIFSEEP, régime indemnitaire classique. La délibération de juin 2013 avait mis en place un régime indemnitaire basé sur l'échelon et le grade de l'agent. Ce régime aujourd'hui ne permet pas une équité de traitement entre des agents relevant du RIFSEEP et des agents relevant de la filière sécurité et ne reconnaissait pas suffisamment les missions spécifiques et les responsabilités de chacun des agents. Le nouveau régime qui vous est présenté ici tient compte du grade, attribuant une part fixe et une part variable, elles aussi réévaluées par rapport à la délibération de 2013 permettant ainsi un nivellement plus juste entre tous les agents de cette filière. L'enveloppe budgétaire annuelle est approximativement de 10 000 euros. Les agents verront ainsi en fonction de leurs missions, leur responsabilité, leur indemnité augmentée pour un montant situé entre 20 et 90 euros en fonction des responsabilités de chacun. Le nouveau régime indemnitaire prendra effet au 1^{er} décembre 2022 et je souhaitais rajouter que ce projet de délibération a été soumis au CT de septembre 2022 et a recueilli son approbation à l'unanimité.

Monsieur le Maire :

Merci madame l'Adjointe. Y a-t-il des observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO vous avez la parole.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Merci beaucoup. C'est une indemnité qui est en relation avec la reconnaissance et la technicité des agents, alors bien évidemment nous voterons pour.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur le conseiller municipal. Pas d'autres observations, je soumetts ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il était adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

CCCCCCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°11: AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE DE CALCAIRE DE LA CRUELLE A LA TURBIE

Monsieur le Maire :

La délibération n°11 concerne également le personnel municipal et l'adhésion à l'offre pluridisciplinaire proposée par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes. Vous avez la parole madame la Première Adjointe. Vous d'ailleurs, qui nous représentez au Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Merci monsieur le Maire. Effectivement la commune a adhéré par convention afin de respecter ses obligations en matière de santé et sécurité au travail à la mission facultative de médecine préventive, proposée par le Centre de Gestion. Le centre de gestion dans une délibération de février 2022 propose une nouvelle offre pluridisciplinaire appelée « santé et bien-être au travail ». Cette offre comprend notamment un suivi santé et bien-être, assuré par une équipe pluridisciplinaire regroupant des experts médicaux, paramédicaux et techniques ainsi que le contrôle médical des arrêts de travail. Cette nouvelle mission fera l'objet d'une tarification différente. Aujourd'hui, la tarification se faisait jusqu'à présent à l'acte, elle se facturera désormais au forfait pour un montant de 55 euros par an et par agent. Tous les agents sont concernés : titulaires, stagiaires, contractuels, emplois CUI et autres emplois aidés. Les équilibres financiers ne seront pas modifiés au vu des sommes déjà engagées les années précédentes.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

Madame MARTELLO

Merci. Vous avez choisi donc, de déléguer ces missions au Centre de Gestion. Juste une question à titre de curiosité. En seconde intention, pensez-vous déléguer tout le service RH au Centre de Gestion ?

Monsieur le Maire :

Alors, madame MARTELLO je m'étonne de cette question parce que si je me souviens bien vous étiez Première Adjointe dans la précédente mandature et vous suiviez aussi des questions liées au personnel.

Madame MARTELLO

Oui, vous avez bonne mémoire.

Monsieur le Maire :

Mais c'était déjà le cas en fait. Pour ce périmètre de compétence c'était déjà une délégation au Centre de Gestion.

Madame MARTELLO

Oui, mais je vous demande en seconde intention, ce que vous voulez faire ?

Monsieur le Maire :

Bien entendu, et vraiment je m'étonne de cette question donc en fait, il s'agit du même dispositif qui est simplement adapté avec un renouvellement et qui concerne le Centre de Gestion, donc toutes les communes qui adhèrent au Centre de Gestion, c'est la même chose. Donc pour répondre à votre question, excusez-moi un peu loufoque, si j'ai bien compris vous demandez si on va déléguer l'ensemble des ressources humaines au Centre de Gestion ?

Madame MARTELLO

Oui ! C'était ça ma question.

Monsieur le Maire :

La réponse est non. Vous avez compris qu'on est plutôt dans une logique de contrôle communal le plus possible, pour que les choses se décident ici pour les politiques publiques que nous menons et pour nos agents. Donc vous êtes rassurée je pense.

Madame MARTELLO

Je vous remercie d'avoir répondu à ma question. Les propos liminaires n'étaient pas utiles.

Monsieur le Maire :

Parfait, je vous remercie. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2

XXXXXXXXXX

- Nombre d'élus en exercice : 33
- Nombre de votants : 33
- Nombre de présents : 29 (arrivée de Mme MEYNARD)

XXXXXXXXXX

DÉLIBÉRATION N°12 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES SUR LE LOGEMENT SOCIAL : SUBVENTION ALLOUEE PAR LA COMMUNE AUX BAILLEURS SOCIAUX

Monsieur le Maire :

La délibération n°12 concerne des engagements réciproques avec les bailleurs sur le logement social et qui relève de notre volonté d'avoir une maîtrise toujours plus grande de l'enjeu du logement sur notre territoire et de ne pas subir la question du logement, mais de permettre que les contraintes qui nous sont données par la loi SRU qui oblige les communes à un taux de logement social inatteignable, notamment pour les nôtres dans les Alpes-Maritimes, notamment pour les nôtres dans la Métropole Nice Côte-d'Azur et aussi pour La Trinité qui n'est pourtant pas l'un des plus mauvais élèves du département. Donc ne pas subir ces contraintes seulement, mais chercher à pouvoir mener une politique du logement, à la fois en ayant un rôle dans la construction, que la plupart du temps, qui intervient sur la base de projets privés qui contiennent une part de logement social, mais dont nous voulons mieux maîtriser les enjeux donc à la fois sur la construction, mais aussi sur les attributions puisque dans le dispositif qui est présenté qui consiste à subventionner les subventions qui viendront diminuer d'autant les pénalités que nous subissons pour le coup de la loi SRU et qui par ailleurs, nous permettront de pouvoir détenir davantage de droits au positionnement pour les logements sociaux et donc, nous pourrons en lien avec notre CCAS et son pôle logement, dont nous nous sommes dotés, participer à des attributions conformes évidemment aux besoins des Trinitaires qui font ces demandes et conformes aux intérêts de la commune et à la préservation de tous ces équilibres sociologiques. Madame l'Adjointe au logement vous avez la parole.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Vous avez presque tout dit monsieur le Maire. Alors comme précisé dans la présente délibération, la commune déclarée carencée suite au bilan triennal 2017-2019, se voit conformément à la loi, pénalisée par des prélèvements au titre de la loi SRU pour un montant en 2002 (2022) de 143 333 euros. Afin de promouvoir la production de logements répondant aux besoins des actifs et assurer également un juste équilibre entre logement libre et logement aidé, nous souhaitons pouvoir subventionner la production de logements sociaux à hauteur de 3 000 euros par logement. En contrepartie de cette subvention, le

bailleur s'engagera lorsqu'un plafond de 15 000 euros de subvention est atteint, à réserver un logement sur son propre contingent au bénéfice de la commune. D'autre part, les sommes allouées au titre de ces subventions sont déductibles intégralement des pénalités payées par la commune. La délibération proposée ici, pose ainsi un principe de subventionnement qui sera étudié au cas par cas et donnera lieu à un conventionnement spécial avec chaque bailleur.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

Madame MARTELLO :

Donc La Trinité est déclarée en carence par la préfecture et paie des pénalités. Je rappelle évidemment que les projets antérieurs et les recours sur ces projets n'ont pas arrangé la situation. La Ville possède un contingent propre et aujourd'hui avec le nombre de projets immobiliers accordés sur la commune, vous voulez augmenter ce contingent en subventionnant les bailleurs sociaux. Est-ce que c'est une obligation ? Si ce n'est pas une obligation, c'est votre choix politique et celui de votre équipe d'utiliser l'argent public pour financer les logements sociaux sans maîtrise vraiment de la politique de l'habitat à La Trinité. Donc pour le vote comme nous sommes contre l'ultra urbanisation dite harmonieuse dans tous les quartiers de La Trinité avec des plans de circulation et de stationnement assez difficiles, nous voterons contre cet engagement vers plus de bétonisation.

Monsieur le Maire :

Bien madame MARTELLO c'est pas tout à fait conforme à la politique que vous avez menée puisque vous-même, n'avez pas été totalement étrangère à la création de logements sociaux dans la Ville. Mais j'y reviendrai tout à l'heure. Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Alors une nouvelle délibération pour évoquer les absurdités de la loi SRU. Alors personne ne remet en cause la nécessité de disposer de logements sociaux en nombre suffisant pour loger nos concitoyens en difficulté sociale, pour autant la vision répressive et globalisante de la loi, telle qu'elle est aujourd'hui, est aberrante puisqu'elle fait fi des situations locales. Un seul chiffre unique pour les communes françaises, s'en tenir compte de la demande, ni de la tension du foncier, notamment dans certains secteurs très demandés comme l'est la Côte-d'Azur. Alors sur La Trinité c'est 379 logements qui nous manquent que l'on ne rattrapera jamais, à moins de faire du 100% logement social, mais au vu des expériences passées et l'existant actuel, personne ne retiendra l'expérience. On paye une pénalité pour la période triennale passée et on en payera encore donc, pour celle qui va arriver. 240 nouveaux logements prévus, donc 30% ce qui fait 72 logements sociaux. Vous proposez 3 000 euros par logement, soit une subvention de 216 000 euros qui viendra en déduction de la pénalité imposée par la préfecture qui estime que nous ne faisons pas assez d'efforts. Contrepartie de cette manne financière, vous allez avoir le choix du locataire d'un logement sur cinq, ce qui sous-entend que l'on nous impose les quatre autres et c'est cette imposition, elle sera faite par la métropole et la préfecture. Juste un rappel, c'est 471 logements qui vont être détruits dans les quartiers de l'Ariane, les Liserons et la route de Turin 210 vont être reconstruits, il va donc en manquer 261. On peut se questionner : où vont être relogées ces familles à l'horizon 2025-2026 ? Enfin, je reviens sur le type de logement locatif social prévu, des PLAI pour les locataires en très grande précarité et les PLUS qui correspondent au HLM. Une nouvelle fois, j'indique qu'il existe d'autres types de logements qui entrent dans le quota social comme les prêts locatifs sociaux ou intermédiaires pour les personnes qui n'ont pas les moyens d'aller dans le privé, mais qui ont des revenus trop élevés pour obtenir une HLM. Pourquoi ne pas faire ce choix ? Même si nous entendons les contraintes liées à la loi SRU, nous estimons que vous ne préservez pas assez l'identité de La Trinité Monsieur le Maire, qui est une commune encore à taille humaine, une ville village, une cité où son histoire, ses familles et son patrimoine et dont beaucoup d'entre nous n'ont pas envie de voir changer. Nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire :

Bien. Moi je m'étonne toujours du contraste qu'il peut y avoir entre les beaux discours et puis les actes quand on est en responsabilité ; puisque les deux interventions que nous venons d'entendre d'anciennes Adjointes de la majorité sortante, sont des interventions qui concernent des élus qui voulaient vendre une parcelle communale à la Plana dont tout le monde sait comment c'est facilement accessible pour les déplacements, qui voulaient vendre cette parcelle communale pour construire des logements sociaux. Donc moi je veux bien entendre que vous disiez que nous ne préservons pas l'identité, mais moi je suis celui qui, comme conseiller municipal, ai défendu l'annulation de la délibération de vente de la parcelle de la Plana pour que ne s'y construisent pas d'une façon totalement folle et disharmonieuse, des logements sociaux que l'une et l'autre défendiez. Donc la différence entre la parole et les actes c'est ça. Alors ensuite, elle n'a pas signé et comme vous le savez, elle a été mise en dehors de l'exécutif précédent avant la fin du mandat dans des conditions particulièrement brutales, voire inhumaines. Alors si nous revenons madame, à des choses sérieuses et pas seulement à des « propos d'estrade ». Si nous revenons à des choses sérieuses 80%, 80% des habitants de ce département sont potentiellement éligibles au logement social. Probablement 80% des gens dans cette salle peuvent prétendre à un logement social. C'est-à-dire que le logement social, ça n'est pas accueillir les occupants des Liserons qui vont être relogés, d'ailleurs pour la plupart ailleurs que dans la commune, j'en ai eu l'engagement pas plus tard que cette semaine par le Premier Adjoint du maire de Nice en charge du logement, qui était avec moi à La Trinité. Il ne s'agit pas que de cela. Il s'agit de pouvoir loger des jeunes actifs trinitaires pour la plupart, enfants de Trinitaires qui désespérément peinent à se loger au regard de l'augmentation constante du prix du foncier dans notre commune. Ce qui d'une certaine manière est un élément valorisant, ça veut dire que les politiques que nous menons commencent à porter, puisque les prix du foncier augmentent en flèche et que les gens veulent se loger à La Trinité. Mais du coup les catégories moyennes ont du mal à se loger et donc il faut des logements sociaux. Simplement il faut pouvoir les maîtriser, d'abord pour préserver les équilibres sociologiques, les équilibres numériques. J'ai pris l'engagement de continuer, alors là pour le coup un engagement assez pérenne au fil des majorités quelles qu'elles soient dans notre commune, c'est-à-dire de ne jamais dépasser un tiers dans le nombre de logements sociaux des programmes en construction. Comme vous le savez tout promoteur immobilier qui dépose un permis de construire est dans l'obligation, parce que nous sommes en carence ça a été rappelé tout à l'heure, de construire au moins un tiers de logements sociaux. Je ne souhaite pas que nous dépassions ce tiers pour préserver les équilibres justement d'un développement harmonieux. Et dans ce tiers, nous voulons avoir une plus grande maîtrise et donc par cette délibération nous faisons d'une pierre deux coups, non seulement en subventionnant, eh bien nous diminuons notre pénalité que de toutes les façons nous paierons, donc ça ne coûte pas au finances communales. Vous l'avez vous-même très bien dit madame ESCALIER et je vous remercie d'en prendre acte et par ailleurs, ça nous donne une plus grande maîtrise ; en maîtrisant 1 logement sur 5 en plus de notre contingent, c'est-à-dire en ayant notre mot à dire pour l'attribution des logements en choisissant bien entendu pas d'une façon arbitraire, en choisissant sur des critères, mais en choisissant de positionner dans ces logements les familles dont nous savons qu'elles ne causeront pas de problème aux équilibres sociologiques ou que nous pourrons les accompagner parce que nous les connaissons. Voilà l'enjeu, encore une fois de la chose sérieuse qui est le sujet du logement. Donc moi je veux bien que vous vous alliez les uns et les autres, agiter les peurs et les inquiétudes dans les quartiers, mais moi dans les réunions de quartier que j'organise avec mon équipe, à chaque fois que nous évoquons ces sujets-là, eh bien les habitants comprennent et comprennent l'intérêt fondamental d'avoir une maîtrise plus grande. Donc moi ce que je constate et là aussi je veux rappeler quelque chose qui est très simple, parce que malheureusement dans les projets de construction la plupart du temps ce sont des parcelles privées qui sont vendues d'un privé à un promoteur et ensuite un permis de construire est déposé et comme souvent les promoteurs eh bien savent faire, ils déposent des permis de construire qui sont dans les clous et qui sont souvent difficiles à refuser et donc nous mettons le plus de contraintes possibles conformes à la loi et à la réglementation pour que les projets ne déstabilisent pas nos quartiers, mais en même temps nous respectons la réglementation. Mais nous, nous ne vendons pas de parcelles communales sur les

hauteurs, dans les espaces naturels de la commune pour construire des logements sociaux contrairement à nos prédécesseurs. Voilà de quoi il s'agit. Bien puisque les interventions ont eu lieu, je sou mets ce rapport, à moins que vous ayez d'autres observations ? Madame MARTELLO.

Madame MARTELLO :

Comment cela se passe ? Donc là, vous avez attribué un logement à un nouveau locataire, on sait qu'il y a un flux important de départ et d'arrivée. Comment cela se passe lors d'un deuxième tour lors d'une arrivée d'un second locataire ? Est-ce que vous avez encore la main ou pas ?

Monsieur le Maire :

Mais là-aussi madame MARTELLO, je pense que vous avez participé à ces sujets, donc vous savez comment cela fonctionne ; c'est-à-dire qu'il y a différents réservataires en fait, il y a la commune, il y a les bailleurs, il y a l'Etat et effectivement il y a des moments où on a moins la main que d'autres, mais ma Première Adjointe en charge du logement participe aux commissions et même quand ce ne sont pas des logements sur lesquels nous avons la main, c'est-à-dire où nous sommes réservataires où nous décidons, eh bien nous avons notre mot à dire et nous avons d'ailleurs désigné un agent dans nos services pour faire ce travail de lien avec les bailleurs ; parce que chacun des bailleurs si ça se passe comme précédemment, c'est-à-dire de façon un peu automatique sans qu'on s'en mêle, de façon un peu passive, eh bien les autres réservataires, ils positionnent des gens, ils ne demandent pas l'avis de la commune. Si la commune apporte sur un plateau aux autres réservataires, des dossiers conformes aux objectifs des autres réservataires parce que nous faisons ce travail fin d'analyse et que nous disons : « voilà, sur la base de vos critères de réservataires, nous avons cette famille qui correspond à tous vos critères que nous connaissons, dont nous connaissons les besoins et les engagements, dont nous connaissons la capacité à respecter les engagements civiques qui sont ceux de tous les citoyens, nous vous les proposons ». Et de plus en plus, chaque jour davantage, les bailleurs sont demandeurs de cela et nous sommes d'ailleurs en train de travailler à une convention inter-bailleurs pour que nous partagions cette analyse. Donc c'est un travail que nous faisons extrêmement finement, non seulement au niveau des élus bien entendu, sous le contrôle de mon Adjointe en charge du logement, mais aussi au niveau technique parce que nous avons un agent qui fait ça toute la journée. Et alors que jusqu'à présent c'était fait passivement et effectivement la commune se réveillait un jour et disait : « ah ben on nous a attribué telle famille parce que c'était l'Etat » et puis on regardait passer les trains, eh bien non, nous, nous voulons avoir la maîtrise la plus grande possible de ces sujets-là.

Madame MARTELLO :

Je vous rappelle que cela avait été perdu facilement lorsque c'était moi qui m'en occupais. Donc c'était loin d'être facile..... INAUDIBLE.

Monsieur le Maire :

D'accord. Nous y travaillons d'arrache-pied là-aussi, mais je crois que les décisions que nous venons d'apprendre montrent que quand nous travaillons d'arrache-pied, nous arrivons parfois à obtenir des résultats. Y a-t-il d'autres observations ? Madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Alors, il est bienheureux de vous entendre dire qu'il faille loger les enfants des Trinitaires puisque c'était exactement ce pourquoi vous avez évoqué le projet de la Plana, c'était ce pourquoi il y avait ce projet sur le terrain de la Plana, c'était 60 logements avec 30 % effectivement de logements sociaux donc on était quand même sur des volumes assez maîtrisés. Ensuite, je rappelle maintenant que j'ai le micro que votre 3^{ème} Adjointe en est à son 3^{ème} mandat et que, également elle a participé aux politiques passées, d'accord ! Donc à chaque fois que vous nous renvoyez à la précédente municipalité, je ferai le ping-pong et je vous renverrai avec votre 3^{ème} Adjointe qui en est à son 3^{ème} mandat. Donc ça fait 18 ans qu'elle est aux affaires

de la commune et vous n'avez pas répondu à ma question concernant le choix des types de logements. Pourquoi ne pas choisir du PLS ou du PLI, plutôt que sur le PLAI et l'autre, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire :

Pardon, je n'ai pas répondu à cette question, mais bien entendu nous avons un regard extrêmement attentif sur la répartition des types de logements, sachant que la contrainte réglementaire là-aussi existe puisque dans le tiers de logements sociaux dans le cadre de la carence, nous devons avoir aussi un tiers des logements les plus défavorisés, si j'ose dire, en PLAI. Mais évidemment là-aussi, nous n'allons pas au-delà et nous sommes aussi attentifs à la typologie des logements pour essayer de voir comment nous devons réfléchir à croiser la donnée sur les plafonds de revenus liés au logement et aussi la superficie des logements. C'est un travail que nous menons extrêmement finement et pour conclure ces débats et solder si j'ose dire, le discours sur l'antérieur et le postérieur, sans jeu de mots ; je rappelle par exemple que l'opération « transparence », l'opération sur le boulevard Général de Gaulle, bon dont on peut discuter de la qualité architecturale mais ça c'est les goûts et les couleurs, avait fait l'objet d'une subvention à peu près identique de la part de la municipalité avec plusieurs centaines d'euros, 2 500 euros je crois par logement, c'est-à-dire à peu près les mêmes montants si on prend en compte l'évolution de l'inflation. Je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Ah et j'annonce avant que nous passions au vote pardon, je salue l'arrivée de notre chère collègue madame MEYNARD. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 6

Abstention : 0

XXXXXXXXXXXX

DÉLIBÉRATION N°13 : ADHESION DE LA COMMUNE A LA CONVENTION HABITAT A CARACTERES MULTI SITES N°3

Monsieur le Maire :

La délibération n°13 concerne l'adhésion de la commune à la convention multi-sites avec l'Etablissement Public Foncier Régional et c'est moi-même qui rapporte cette délibération. Non, c'est madame l'Adjointe au logement, vous avez la parole.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Alors mes chers collègues, une convention multi-sites a été conclue entre l'EPF PACA et la commune en 2012. Cette convention et les conventions y afférant, sont arrivées à terme le 30 décembre 2020. La métropole souhaite poursuivre et développer ce partenariat avec l'EPF PACA dans une nouvelle convention. Ainsi, une convention a été signée entre l'EPF PACA et la métropole en décembre 2020. Cette convention dite « multi-sites » et qui pose un cadre général, sera suivie de signatures de convention subséquentes entre la métropole et chaque commune souhaitant poursuivre ce partenariat. La commune de La Trinité souhaite continuer de s'inscrire dans cette démarche. Cette convention prendra fin le 31 décembre 2026. Dans cette délibération, la commune manifeste sa volonté de bénéficier d'un outil d'actions foncières. Les sites identifiés concerneront principalement des espaces localisés en zone dense ou urbaine, pourront concerner des espaces de renouvellement urbain ou des sites connexes à des biens déjà acquis par la puissance publique. Métropole, EPF et commune réaliseront une veille foncière active sur des sites identifiés. Cette veille foncière consistera à un examen précis des DIA déposées dans les secteurs identifiés. En cas d'abandon de projet, la commune sera tenue pour la garantie d'achat.

Monsieur le Maire :

Merci. Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Alors, nous avons une confiance très très mesurée vis-à-vis de la métropole, chacun sa bête noire. Quant au projet d'aménagement du territoire car souvent, les communes du littoral vont récupérer ce que Nice ne souhaite pas voir ériger sur sa commune. Alors on voudrait insister de nouveau sur la préservation de La Trinité, de toutes les spéculations immobilières qui pourraient voir le jour, d'appliquer l'équilibre foncier entre les quartiers, de cesser les constructions dans l'hypercentre et peut-être se tourner vers les quartiers plus excentrés, voilà et puis notre commune est quand même très étendue, il y a 70% de boisé, mais en retravaillant peut-être le PLUm, on pourrait trouver des secteurs exploitables puisque de toute façon on vient de l'évoquer précédemment, on va être obligé de continuer pour faire du logement. Mais la Trinité est asphyxiée, je veux dire tout le monde ici est bien conscient des difficultés. Il faudrait peut-être lever un peu le pied sur la prospection. Juste en regardant sur le site de la métropole, j'ai trouvé un rapport de présentation et d'étude dérogatoire sur les entrées de ville. Alors ça date de 2018, vous n'êtes pas directement visé, mais en tout cas voilà, il y a des projets qui ont été abordés et des études qui ont été faites, voilà, c'est assez inquiétant quand on regarde les secteurs qui sont visés. Voilà, c'est juste de lever un petit peu le pied sur la prospection immobilière et de faire attention que la métropole ne s'implante pas trop où elle veut.

Monsieur le Maire :

Alors je vais vous rassurer sur ce point parce que le meilleur moyen justement de lutter contre la spéculation immobilière, c'est de pouvoir avoir la maîtrise d'un certain nombre de parcelles foncières. C'est ce que nous faisons avec l'Etablissement Public Foncier Régional puisque partout où nous nous rendons propriétaires avec la puissance publique, de parcelles eh bien, nous sommes en capacité justement de freiner la spéculation immobilière et d'aménager la commune d'une façon harmonieuse et conforme aux intérêts publics de la population. C'est exactement cet objectif que nous poursuivons, n'ayez pas d'inquiétude sur la métropole parce que la métropole c'est nous. Je suis moi-même en notre nom à tous, Vice-Président de la métropole et croyez qu'aucune des décisions qui n'est prise sur le territoire de notre commune, n'est prise conformément à enfin, toutes les décisions qui sont prises le sont conformément à notre volonté. C'est nous qui pilotons toutes ces décisions très fermement et d'ailleurs tous les projets que nous avons défendus, à commencer par le tramway dont les Trinitaires commencent à voir concrètement les travaux qui le préparent, mais aussi beaucoup d'autres : l'aménagement des entrées de villes, justement vous en parliez, que nous avons décidé pour rentrer dans une commune notamment par la plaine de Gerland et ensuite sur le boulevard Général de Gaulle et le boulevard Suarez dans une commune beaucoup plus belle et beaucoup plus sécurisée, eh bien tout cela c'est notre volonté que nous avons défendue au sein du Conseil métropolitain pour obtenir d'ailleurs, que La Trinité reprenne la place qu'elle mérite au sein de la métropole. S'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je précise que les élus et les agents métropolitains ne prennent pas part au vote sur cette délibération, qui est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 25

Contre : 6

Abstention : 0

CCCCCCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°14 : CESSIION AU PROFIT DE LA SCI FAROBE REPRESENTEE PAR MADAME FRIPPIAT DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AT N°40 D'UNE SUPERFICIE DE 566 M²

Monsieur le Maire :

Je passe à présent à l'examen de la délibération n°14 et c'est une délibération qui concerne madame l'Adjointe à l'urbanisme, Conseillère métropolitaine, madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, vous avez la parole.

Madame FERNANDEZ-BARAVEX :

Merci monsieur le Maire. Alors lors du conseil municipal du 17 mars dernier, a été incorporée dans le domaine communal, la parcelle AT n°40 pour une superficie de 566 mètres carrés dont le dernier propriétaire connu est Madame BIANCHERI. Parcelle inoccupée depuis plus de 30 ans et cela suite à la procédure engagée déclarant ce bien vacant sans maître. Et c'est en 2019 que Monsieur Serge DENIS propriétaire du bien limitrophe a sollicité la commune pour l'acquisition de cette parcelle et en 2021, la SCI FAROBE représentée par Madame Fabienne FRIPPIAT a acquis le bien de Monsieur DENIS et a confirmé son accord écrit, le 13 septembre dernier pour l'acquisition de cette parcelle aux fins de régularisation au prix de 32 800 euros. Aussi, je vous propose de bien vouloir approuver la cession de la parcelle communale cadastrée section AT n°40 d'une superficie de 566 mètres carrés au prix de 32 800 euros au profit de la SCI FAROBE qui sera concrétisée par acte authentique dont l'ensemble des frais, y compris ceux relatifs à la procédure de bien vacant sans maître sont à la charge de l'acquéreur et aussi autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir, à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cette cession. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci madame l'Adjointe. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité, merci.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

~~~~~

**DÉLIBÉRATION N°15: AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE CALCAIRE DE LA CRUELLE A LA TURBIE**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°15 concerne l'avis de la commune sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière de calcaire de la cruelle à La Turbie. Elle s'appelle comme ça !

**Madame FERNANDEZ-BARAVEX :**

Le site de la cruelle. Merci. Il s'agit donc d'émettre un avis suite à l'enquête publique qui se déroule actuellement et jusqu'au 12 octobre concernant la commune de La Trinité puisque celle-ci est située dans un rayon de 3 km autour du projet. Cet avis donc concerne cette demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière. Au-delà des données techniques d'ordre quantitatif, il est aussi nécessaire de prononcer un avis d'ordre qualitatif intégrant aussi bien le cadre de vie que la qualité de vie de notre territoire. Aussi et sans remettre en cause l'activité économique de la société SOMAT, je vous propose d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière de calcaire de la cruelle à La Turbie avec les réserves et les prescriptions suivantes. En ce qui concerne la pollution et la qualité de l'air, il est opportun que la société SOMAT communique systématiquement à la commune, les résultats des diverses mesures effectuées et a minima une fois par trimestre. Il est nécessaire aussi de maintenir l'utilisation de grandes quantités d'eau de façon proportionnée et d'adapter la teneur des activités afin d'éviter les poussières lors de périodes particulièrement sèches . En ce qui concerne les rejets d'eaux usées: de finaliser l'achèvement des travaux et avant tout remblaiement, ces derniers devront faire l'objet d'une visite de contrôle réalisée par le service public d'assainissement non collectif, en vue d'attester de la conformité de l'installation eu égard aux préconisations émises. Concernant le paysage: de proposer des aménagements visant à

réduire l'impact paysager de la carrière à partir du parc naturel du Perdighier, de contribuer à l'entretien et l'aménagement du parc naturel du Perdighier afin de réduire l'impact des nuisances mitoyennes et de permettre une levée des restrictions d'accès liées directement à l'exploitation de la carrière. En ce qui concerne le suivi et le contrôle de l'établissement : d'être associés par les services préfectoraux à la commission de suivi, c'est-à-dire la CLIS au regard des impacts directs et immédiats de cette installation classique pour la protection de l'environnement sur la commune de La Trinité. Et enfin, de proposer une contractualisation à la société SOMAT sur un plan de protection et de valorisation du parc naturel du Perdighier mitoyen à la carrière. Voici l'avis de la commune de La Trinité, monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame l'Adjointe et nous avons reçu ensemble, ici même dans cette salle, les dirigeants régionaux de l'entreprise AUDEMARD qui est une grande entreprise industrielle et nous avons pu à la fois leur rappeler la volonté de la commune de favoriser et de consolider l'activité économique industrielle créatrice d'emplois sur son territoire et en même temps, dit fermement combien nous souhaitons que des engagements soient pris pour diminuer les nuisances que subissent, qui sont réelles et que subissent les habitants en particulier évidemment de notre quartier de Laghet. Depuis début 2022, des mesures extrêmement concrètes ont déjà été prises, notamment pour diminuer le plafond des poussières, pour arroser en permanence et nous serons particulièrement vigilants et associés, ce sont des engagements très fermes que les dirigeants ont pris à notre égard. Là-aussi c'est assez nouveau parce que jusqu'à présent, il n'y avait pas vraiment d'échanges réguliers entre la carrière et la commune et nous avons aussi évoqué les questions liées au parc naturel du Perdighier qui est immédiatement limitrophe de cette carrière et que nous souhaiterions valoriser. Des engagements extrêmement encourageants, extrêmement précis, extrêmement concrets ont été pris par les dirigeants de la société dans un courrier qu'ils m'ont fait connaître en la personne de Monsieur LUNEAU qui est le directeur de région. Donc voilà des bonnes nouvelles qui vont permettre à la fois de sécuriser ces sujets de risques industriels et d'améliorer le patrimoine naturel de notre commune. Y a-t-il des observations ? Madame MEYNARD vous avez la parole.

**Madame MEYNARD :**

Oui bonsoir. Donc, nous nous avons eu à l'occasion des journées européennes du patrimoine donc, pu visiter ce site, cette année. Cette visite parfaitement organisée qui était dans le thème pour cette année, des journées du patrimoine, qui était le patrimoine durable, nous avait permis effectivement d'apprécier la gestion des ressources, sujet d'actualité dans le contexte du changement climatique que nous vivons et ainsi que la démarche pour la qualité environnementale qui était menée par cette société et qui, effectivement donc, confirme les propos que vous venez de dire, qui pour nous, nous considérons que cette société quand même, avait déjà bien anticipé certaines choses au niveau environnemental. Voilà pour ces raisons, nous allons voter pour.

**Monsieur le Maire :**

Madame MEYNARD très bien, ben c'est bien que vous ayez pu visiter lors des journées du patrimoine, la carrière. Bon voilà, maintenant nous avons un partenariat solide et institutionnel qui est noué. Qui est contre ? Donc cet avis, je redis qu'il s'agit de donner un avis formel sur l'extension d'activités et surtout de valider les prescriptions très fermes que nous avons données. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté. Si j'ai bien compris monsieur FERRANDEZ s'abstient, c'est ça ? Très bien et madame ESCALIER par contre vous votez pour, c'est noté.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

CCCCCCCC



**DÉLIBÉRATION N°16 : SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ET LES COLLECTIVITES PARTENAIRES DU RESEAU DEPARTEMENTAL**

**Monsieur le Maire :**

Concernant la délibération n°16, il s'agit d'une délibération qui concerne la lecture publique, donc l'enjeu important de la culture et donc je laisse la parole à Madame Chantal CARRIE, Adjointe à la culture. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

**Madame CARRIE :**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Chers collègues, je profite de cette délibération pour vous annoncer que notre médiathèque est une médiathèque active et dynamique, dont je salue l'équipe. Avec une hausse de plus de 7% sur les nouvelles inscriptions depuis 2020, date où nous avons délibéré sur la gratuité des inscriptions. Malgré les difficultés, elle a su relever les défis de perte d'adhérents due à la crise du COVID et à la non gratuité, en continuant son attractivité et en proposant de nouvelles activités comme les nocturnes. Les nocturnes à la médiathèque, cet été, ça a connu un franc succès. Les soirées scientifiques proposant des conférences avec l'association « sciences pour tous » et « parsec d'astorama ». Des ateliers couture, zéro déchet, des ateliers jeux, la fête du printemps et la grainothèque, le club ciné qui a lieu une fois par mois et depuis la rentrée, un club lecture, les nuits la lecture, les samedis de la médiathèque avec des ateliers de théâtre, de philo, de dessin 3D, de yoga, de musique, d'ateliers d'écriture dans le cadre du printemps des poètes, de proposer des expositions et des scénographies, d'accueillir les groupes scolaires et le collège avec des animations d'oralité, proposer des cours d'informatique gratuits pour les seniors les mardis matin, accueillir des partenaires pour l'accueil du réseau parentalité du SIVOM tous les samedis matin et tous les mercredis matin, mais aussi la PMI, le relais d'assistantes maternelles et le CCAS aussi pour les séances de cinéma. Avec cette délibération c'est un autre partenariat que je vous propose. En effet, je vous propose que notre commune fasse partie du réseau départemental de lecture publique car la lecture publique n'a pas de frontière tout comme les droits culturels. Le Département des Alpes-Maritimes a la compétence réglementaire de la lecture publique et propose d'élargir son réseau aux communes de plus de 10 000 habitants. Aussi, notre commune, comme bien d'autres, je prends par exemple Mouans-Sartoux qui a répondu favorablement à cette proposition. Cette convention permettra à notre médiathèque de rayonner dans son bassin de vie, étant la plus grande de la vallée du Paillon et des terres d'Eze, mais également ce partenariat permettra plus d'échanges sur les offres documentaires, d'accompagnement de projets, des formations, des ressources numériques et informatiques. Je vous propose, mes chers collègues de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à signer la présente convention relative au développement de la culture (*lecture*) publique entre le Département des Alpes-Maritimes et les collectivités partenaires du réseau départemental pour une durée de 3 ans. J'invite également tous les Trinitaires à pousser la porte de la médiathèque car lecteur ou pas, je suis sûre qu'ils trouveront leur bonheur, leur place et un bon accueil. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame l'Adjointe pour le travail que vous menez et pour cette proposition que vous faites qui, je le pense, je ne veux pas m'avancer, mais devrait susciter l'unanimité. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

**Madame MARTELLO :**

Merci. Toutes les communes bénéficient de ces conventions proposées par le Conseil Départemental. Bien évidemment, toutes les actions menées pour optimiser la dynamique de la lourde machine qu'est la médiathèque des quatre chemins sont les bienvenues, donc nous voterons pour.

**Monsieur le Maire :**

Merci j'aurais pas forcément qualifié un lieu de lecture, d'éducation, de culture de « lourdes machines », mais je suis satisfait que vous puissiez voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**Vote du Conseil :          Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0**

~~~~~

DÉLIBÉRATION N°17 : COMMISSION POPULATION : NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR CARLIN

Monsieur le Maire :

La délibération n°17 concerne la commission population et donc la nomination d'un nouveau membre suite à la démission de Monsieur CARLIN. Je vous propose donc la désignation de Monsieur FERRANDEZ qui le remplace. Y a-t-il des observations ? Monsieur FORT vous avez la parole.

Monsieur FORT :

Oui merci Monsieur le Maire. D'abord nous souhaitons la bienvenue à Monsieur FERRANDEZ. Cependant nous souhaitons rappeler aux Trinitaires contrairement à ce qui est noté dans la note de synthèse, que le groupe « Trinité Avenir » a été dissout le 14 octobre 2021 lors du départ de Monsieur CARLIN qui présidait ce même groupe. Il a ensuite continué son mandat comme, je cite « conseiller municipal indépendant ». Monsieur CARLIN a démissionné lors du conseil municipal du 11 juillet 2022.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie de ce rappel . Y-a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie et j'invite l'ensemble des conseillers municipaux à se saisir pleinement de leur participation à ces commissions que nous avons créées pour associer, y compris l'opposition à ce travail constructif que nous voulons mener.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

~~~~~

**DÉLIBÉRATION N°18 : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS : AMENAGEMENT DE L'AXE DU LAGHET – PHASE 1, 2 ET 3 - MISE A JOUR SEPTEMBRE 2022**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°18 concerne la programmation pluriannuelle des investissements et l'aménagement de l'axe du Laghet c'est-à-dire globalement notre opération d'aménagement qui amènera à la construction de notre salle culturelle. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

**Monsieur GENIEYS :**

Merci. Donc les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des opérations d'investissement. Elles demeurent valables sans

limite de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, elles peuvent être révisées. La révision de l'autorisation de programme constitue soit une hausse, soit une baisse dans la limite supérieure des dépenses autorisées. Le processus d'autorisation de programme qui planifie la mise en œuvre d'investissement sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique, s'inscrit dans une logique de programmation pluriannuelle des investissements. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement en investissement étant une dérogation aux principes de l'annualité budgétaire, cette modalité de gestion pluriannuelle des crédits permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la commune sur le moyen terme. Elle donne de la souplesse à la réalisation des objectifs. Les crédits de paiement étant adaptés aux contraintes de réalisation, la collectivité entend renforcer cette démarche initiée en 2021, en délibérant sur l'autorisation de programme relative aux phases 1, 2 et 3 de l'aménagement de l'axe de Laghet afin que celle-ci donne une parfaite transparence des démarches engagées en 2021 et 2022. La mise à jour aujourd'hui proposée s'appuie sur les conclusions du programme fonctionnel et technique détaillé, finalisé entre mars 2022 et juin 2022 et qui a servi de base au concours d'architectes élaboré pour la réalisation de la salle culturelle et publiée en juillet 2022. Avec la présente délibération, la ville ajustant par conséquent l'autorisation de programme concernée dans une enveloppe financière qui reste globalement échangée.

**Monsieur le Maire :**

Merci Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO vous avez la parole.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Je vous remercie. Donc 6 578 220 euros, j'ai bien dit 6 578 220 euros, c'est le prix total de ce projet complètement pharaonique qui rappelle de mauvais souvenirs aux Trinitaires. Comment comptez-vous contenir... je peux terminer, merci beaucoup. Comment comptez-vous contenir les variations structurelles des coups que vous annoncez ? Si je considère les augmentations importantes à venir : les prix des matériaux, l'inflation plus ou moins maîtrisée et peut-être aussi le coût de la main d'œuvre. Nous restons sur notre position, il faut une salle communale et des aménagements et pas ce prix-là, que je rappelle de 6 578 220 euros et pas dans cette époque de crise sociétale grave. Alors, je sens ici que vous n'êtes pas d'accord avec ce que je dis, mais je vous rappelle que moi, sans faire de politique, je suis arrivé en 2001 à La Trinité, il n'y avait aucun équipement et une verrue grise qui trainait au milieu du boulevard. Aujourd'hui, c'est un groupe scolaire, Victor Asso et ce que je ne veux pas c'est retomber dans les mêmes systèmes que nous avons connus il y a quelques années de ça. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Madame ESCALIER.

**Madame ESCALIER :**

Alors délibération sur votre projet de salle des fêtes voilà, on souhaite préciser quand même que nous sommes favorables à la création d'un espace de culture sur la commune même si nous n'avons toujours pas d'information quant à votre politique culturelle que vous souhaitez mettre en place. En fait, on n'a aucune visibilité et on ne sait pas ce que vous souhaitez développer à l'intérieur de ce futur espace. Notre désaccord, il reste sur la temporalité et sur le calendrier que vous avez choisi qui nous semble prématuré quant aux finances communales, même si il y a des améliorations comme ça l'a été évoqué en début de séance. Un projet à 6,5 millions, l'observation de l'autre opposition me fait doucement sourire parce que si on revient quelques années en arrière, le projet qui était porté par l'ancienne candidate était à peu près similaire, donc voilà.

**Monsieur le Maire :**

Dans une autre situation financière.

**Madame ESCALIER :**

Voilà. Donc laissez-moi terminer, merci (*madame ESCALIER s'adresse à madame MEYNARD*).

**Monsieur le Maire :**

S'il vous plaît, laissez parler madame ESCALIER.

**Madame ESCALIER :**

Donc, la seule chose c'est qu'effectivement dans le contexte actuel, il va y avoir des augmentations de coût, l'inflation, les difficultés d'approvisionnement, les matières premières, donc tout ceci risque peut-être d'alourdir un petit peu la facture voilà et surtout l'incertitude quant à la stabilité politique internationale. Bon de toute façon ce projet est lancé, il va falloir l'assumer jusqu'au bout, mais encore une fois on est assez inquiet sur les augmentations de coûts notamment voilà, les matières premières. On s'abstiendra sur cette délibération.

**Monsieur le Maire :**

D'accord. Quelques éléments pour essayer de vous rassurer. D'abord ce qui est viscéralement différent des années que vous avez rappelées monsieur RAZAFINDRALAMBO, c'est que justement aujourd'hui c'est l'État qui vous apporte la réponse. Je veux dire aujourd'hui même, en sortant du réseau d'alerte alors même que dans nos comptes pluriannuels est inscrit ce projet, c'est bien que l'État considère que la santé financière de la commune est largement suffisante pour assumer sur plusieurs années le financement d'un projet qui, si vous comptez les 6 millions et quelques, ne constituent pas uniquement la salle culturelle, mais bien l'ensemble de l'aménagement pour revaloriser notre cœur de ville, ce qui donnera de la valeur à notre ville et aux biens des Trinitaires et des propriétaires trinitaires aussi. Et donc la situation est radicalement différente de celle que vous avez citée où dans le passé des projets de réalisation, projets ou non projets, ont éclos comme ça sans que personne n'ait pensé à leur financement. C'était le cas d'ailleurs du projet porté par vos collègues qui vous encadrent là sur les bancs du conseil municipal, qui avait annoncé quelques semaines avant les élections, qu'elles allaient construire une salle culturelle, alors même que rien n'était financé et que la commune était proche de la faillite. Aujourd'hui que nous avons rétabli la situation financière, nous sommes en capacité de dire que la pluri annualité de ce financement est totalement soutenable et dans cette enveloppe qui apparaît un peu impressionnante, mais qui est tout à fait dimensionnée au budget de notre commune et à sa nouvelle trajectoire financière. Dans ce dimensionnement, il y a bien entendu un effet grossissant qui est produit par l'anticipation que nous avons des surcoûts. C'est à ça que sert un programme, ce qu'on appelle un programme, nous avons utilisé les services d'un programmiste qui a fait un document en anticipant sur les cas les plus défavorables des coûts ou des surcoûts et qui donc offre la possibilité de pouvoir s'asseoir sur quelque chose qui est solide et qui prend en compte justement les augmentations de coûts, ce qui n'a jamais été fait auparavant, jamais et dans les demandes qui étaient faites par la Chambre Régionale des Comptes, le rapport que j'avais sur mon bureau quand je suis arrivé en responsabilité, il y avait comme point n°1 le fait de tenir une comptabilité d'engagement ; c'est-à-dire que chaque euro que la commune dépense est sur une ligne budgétaire où elle sait qu'à la fin de l'année elle pourra effectivement le payer. C'est ce qui n'avait jamais été fait depuis des années et c'est ce que nous avons fait. Donc, je veux vous rassurer, c'est un projet qui est dimensionné pour être conforme aux possibilités de la commune, qui est validé par les services de l'État qui au moment même où vous vous inquiétez, viennent nous dire : « ne vous inquiétez pas, la commune 20 ans après, est enfin sortie du réseau d'alerte ». Voilà de quoi il s'agit ce soir dans cette délibération. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Oui, monsieur RAZAFINDRALAMBO.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Je pense que vous êtes en capacité de comprendre l'inquiétude des Trinitaires qui d'un côté, vous avez le discours qui était alarmant sur les finances de la commune il y a un an et aujourd'hui ce projet que nous continuons toujours à traiter de pharaonique et dans le même côté l'argent que vous avez

rénovation énergétique des bâtiments où nous demandons des subventions et notamment de l'État, qui permettront à la fois d'améliorer le confort dans nos écoles et dans nos bâtiments communaux et en même temps d'alléger la facture énergétique. Nous allons notamment dans les écoles changer les menuiseries, rénover certaines façades et donc améliorer le rendement énergétique de nos bâtiments et évidemment, tout cela s'additionne, vous l'avez dit, aux mesures que nous prenons comme métropolitains avec notre Métropole Nice Côte-d'Azur, pour l'accompagnement de cette transition énergétique nécessaire et j'invite nos concitoyens à se renseigner auprès de nos instances pour avoir notamment la liste de toutes les mesures qui sont proposées pour aider les foyers, les copropriétés à la rénovation énergétique, au changement de leur chaudière et de leur dispositif ; donc tout un panel de mesures qui sont proposées et dont nous pourrions aussi faire la promotion dans nos services publics communaux notamment par le biais de l'accueil France services, c'est-à-dire de la réintroduction que nous avons voulue, de permanence de services publics dans l'Hôtel de Ville pour que jamais plus un Trinitaire qui franchirait la porte de la mairie et qui dirait : « j'ai ce problème ! » ne se voit répondre : « ce n'est pas nous, c'est les autres ». Non, tous les sujets qui concernent les citoyens nous concernent ici à l'Hôtel de Ville, qui est la maison commune. Je vous remercie. L'ordre du jour est épuisé. Je remercie tous nos concitoyens qui nous ont écoutés, l'ensemble des conseillers municipaux et je vous dis à bientôt et peut-être à dimanche puisque nous fêtons l'Italie que nous aimons, celle de la culture, de la qualité de vie et de la beauté.

~~~~~

La séance est levée à 20H20

~~~~~

Madame Audrey BRUNO GIANINNI,

Secrétaire de séance.



Ladislav POLSKI,

Le Maire.

ponctionné également dans la poche des Trinitaires. Voilà, donc l'inquiétude ne vient pas uniquement que de notre banc à nous, je vois que nos collègues d'à côté partagent aussi et un certain nombre de Trinitaires, voilà.

**Monsieur le Maire :**

Vous conviendrez monsieur qu'il est plus raisonnable de proposer la construction d'une salle culturelle et de festivités que les Trinitaires attendent au moment où on sort du réseau d'alerte, que quelques semaines avant les élections, quand on est la tête sous l'eau avec des capacités d'autofinancement dans le rouge et où tous les voyants de l'État sont ultra alarmistes, ce qui était le cas de la majorité sortante. Mais je ne veux plus revenir sur ce passé. Nous aurons l'occasion madame ESCALIER si vous voulez, d'avoir des temps d'échanges sur l'avenir de ce qui sera dans cette salle, qui doit être la salle des Trinitaires où chacun doit pouvoir y trouver son compte, à la fois des festivités, à la fois des lieux pour les associations de quartiers, mais aussi une programmation culturelle rayonnante. Nous arriverons, j'en suis sûr à nouer toutes les exigences pour que chaque trinitaire considère que cette salle, ce lieu et son lieu, qu'il a sa place et qu'il s'y trouve bien. Je sou mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

OB OB OB OB OB OB

**Monsieur le Maire :**

L'ordre du jour est épuisé. Je dois vous informer d'une décision municipale, ça rentre dans le cadre des nombreuses demandes de subvention que nous faisons et que nous obtenons. Il s'agit d'une demande de subvention pour la rénovation énergétique et l'accessibilité des locaux de l'eau vive et qui s'articule avec la réponse que je ferai à la question que j'ai reçue du groupe de Madame MARTELLO. Je vous laisse monsieur FORT en faire lecture.

**Monsieur FORT :**

Je vous remercie monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :**

La question peut-être n'a pas été distribuée, mais elle va être lue par Monsieur FORT.

**Monsieur FORT :**

Un rapport du Sénat publié le 27 juillet 2022 mesure l'impact et annonce l'ampleur des conséquences de la crise énergétique sur les finances locales. Nous savons les mesures initiées par la métropole. Que comptez-vous faire pour limiter les dépenses communales qui amputent le budget de fonctionnement ? Pouvez-vous nous décrire votre plan d'action car vous devez déjà y avoir réfléchi.

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie monsieur FORT de nous donner l'occasion effectivement de pouvoir nous exprimer là-dessus parce qu'effectivement la crise énergétique que nous vivons inquiète légitimement nos concitoyens et je crois que la responsabilité que nous avons comme décideurs publics c'est d'essayer d'anticiper. C'est ce que nous avons fait et vous qui êtes membre de la commission d'appel d'offres, vous avez participé à mes côtés à cette réflexion, en sécurisant notre approvisionnement énergétique en gaz jusqu'en 2025. Vous savez que 90% du chauffage de nos écoles est effectué avec un approvisionnement au gaz et donc nous avons anticipé et nous avons l'année dernière renégocié un marché pluriannuel, qui nous a permis d'anticiper la flambée de la spéculation énergétique et nous allons donc avoir une hausse de prix, mais qui sera inférieure à 10% et stable sur trois ans, ce qui donc nous protège jusqu'en 2025 de la flambée qui peut être connue ailleurs. Et donc, compte tenu en plus des économies que nous ferons en améliorant notamment l'isolation, eh bien cette augmentation de la dépense de gaz devrait être stable au final. Par ailleurs, nous avons mené, je l'évoquais à l'instant et nous menons des travaux de